

Covid-19 et maladie professionnelle : une lettre pour Emmanuel Macron

Le ministre de la Santé a annoncé la reconnaissance automatique du Covid-19 en maladie professionnelle aux seuls soignants. Les associations et syndicats réclament les mêmes droits pour tous les corps de métiers exposés eux aussi au virus. Le président d'Adevat-AMP interpelle le Président Macron.

Habitué depuis des décennies à faire reconnaître les maladies professionnelles et les droits des salariés, Marcel Nicolaus considère une des annonces du ministre de la Santé comme prématurée et discriminatoire.

En effet, Olivier Veran a fait savoir que « le Covid-19 sera reconnu comme maladie professionnelle, de façon automatique, pour les soignants ; les autres catégories de travailleurs devront se soumettre aux procédures classiques ».

Tableau de maladie professionnelle Covid-19

Le président d'Adevat-AMP s'en offusque : « Fermer la porte de la reconnaissance au titre d'une maladie professionnelle aux autres professions tout aussi exposées au virus me laisse perplexe. À ceux-là même que la France considère comme des héros au quotidien ! » Il le fait même savoir en haut lieu et a adressé un courrier au Président Macron. Il écrit notamment : « L'Association de défense des victimes d'accidents du travail, de l'amiante et des maladies professionnelles milite pour la création d'un tableau de maladie professionnelle spécifique Covid-19, identique au tableau 76. Il serait ouvert à tous les professionnels qui ont assuré le bon fonctionnement de notre pays durant cette crise : personnel de santé travaillant en



Le président d'Adevat-AMP a adressé un courrier en recommandé au Palais de l'Élysée, à destination du Président Macron. Photo d'archives ER/Alexandre Marchi

milieu hospitalier, personnel des Ehpad, infirmiers et professions libérales assurant les soins à domicile, ambulanciers ainsi que tous ceux qui assurent le transport des malades (VSL, taxis), des salariés travaillant dans l'alimentation (caissières, routiers), les transports en commun et la sécurité (police, gendarmerie). »

Ne pas pénaliser les employeurs

Conscient que le financement pénaliserait les employeurs, le président d'Adevat-AMP précise que pour le Covid-19, « il y aurait lieu de modifier le système et, du fait d'un manque initial d'équipements de protection qui s'imposaient (masques, blouses,

gel hydroalcoolique), les conséquences financières de la reconnaissance au titre d'une maladie professionnelle du Covid-19 seraient inopposables aux employeurs ».

Tous les bénévoles de l'association regrettent le manque de dialogue et de concertation. Mais une chose est sûre, ils seront particulièrement vigilants « pour que nos héros d'aujourd'hui ne soient pas les oubliés de demain ! À l'instar des mineurs à qui l'on avait assuré, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qu'ils tenaient l'avenir du pays entre leurs mains ». Des paroles et des promesses vite oubliées, provoquant les grèves historiques que l'on connaît.

O. Bo

« Sujet complexe » pour Hélène Zannier

La députée Hélène Zannier, également destinataire d'un courrier d'Adevat-AMP sur le même sujet, n'a pas tardé à répondre aux interrogations des bénévoles. Elle estime qu'il est un peu prématuré « pour s'avancer sur un tel sujet » même s'il est légitime et complexe de vouloir élargir les professions concernées par une reconnaissance automatique du Covid-19 comme maladie professionnelle. « Les modalités et le coût d'une telle extension, dans un contexte où les finances publiques sont

déjà très sollicitées, ne sont pas encore déterminés. » L'élue propose d'attendre les conclusions du Conseil national d'orientation des conditions de travail et rappelle que « rien ne fait obstacle, en l'état du droit, à ce que le Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle au-delà du personnel médical. Toutefois, cette reconnaissance ne sera pas automatique et nécessitera que soit démontré un lien entre la contamination et l'activité professionnelle. »